



L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche, légalement convoqué le dix-sept avril deux mil vingt-six, s'est réuni au 2, rue de Dinan, à Pleurtuit, sous la présidence de Monsieur Henri Mougel.

Etaient présents : 8/8 – vote 8/8

- Membres titulaires présents : Monsieur Emmanuel HOUDEAU (Saint-Briac-sur-Mer), Monsieur Clément LE RICOUSSE (Pleurtuit), Monsieur Henri MOUGEL (La Richardais), Madame Hélène REUX (Pleurtuit), Monsieur Christophe RICOUR (Saint-Briac-sur-Mer), Monsieur Daniel TURMEL (Le Minihic sur Rance) et Monsieur Nicolas ZAUG (Le Minihic sur Rance).
- Membres titulaires absents représentés : Monsieur Philippe MEHOUS (La Richardais) est représenté par Monsieur Hubert HELEUX (membre suppléant de la Commune de La Richardais)
- Membres titulaires confiant un pouvoir : -
- Membres suppléants présents - avec voix délibérative : Monsieur Hubert HELEUX.

Assistaient également :

- Membres suppléants présents - sans voix délibérative : Monsieur Denis CARVILLE (Le Minihic sur Rance), Monsieur Emmanuel GOMEZ (Pleurtuit) et Madame Sylvie GRIGNON-SINAY (La Richardais).
- Monsieur Anthony Guesdon (SIERG)
- Madame Camille GILET (SIERG).

### **Délibération n° SIERG2026-16 : NOMINATION DES DELEGUES DU SIERG AU SEIN DU SYNDICAT DE PRODUCTION EAU DU PAYS DE SAINT MALO**

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche (SIERG) est membre du syndicat mixte de production d'eau potable Eau du Pays de Saint-Malo (EPSM).

A ce titre et conformément aux statuts de cette collectivité territoriale, le SIERG est représenté au sein du comité syndical d'EPSM par 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Les délégués élus par le comité syndical, le sont au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Toutefois, le comité syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations des délégués au scrutin secret (article L5211-7 du CGCT).

Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Le scrutin de liste prévu à l'article L.2122-7-2 du CGCT n'est pas applicable à cette élection.

Ce mode de scrutin exclut toute obligation de parité.

Le seul candidat déclaré au poste de 1<sup>er</sup> délégué titulaire est Monsieur Henri MOUGEL

Le seul candidat déclaré au poste de 2<sup>nd</sup> délégué titulaire est Madame Hélène REUX

Le seul candidat déclaré au poste de 3<sup>ème</sup> délégué titulaire est Monsieur Emmanuel HOUDEAU

Le seul candidat déclaré au poste de 1<sup>er</sup> délégué suppléant est Monsieur Nicolas ZAUG

Le seul candidat déclaré au poste de 2<sup>nd</sup> délégué suppléant est Monsieur Clément LE RICOUSSE

Le seul candidat déclaré au poste de 3<sup>ème</sup> délégué suppléant est Monsieur Christophe RICOUR

Vu l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2121-21 et L.2122-7 code général des collectivités territoriales,

**Monsieur Henri MOUGEL est nommé 1<sup>er</sup> délégué titulaire**

**Madame Hélène REUX est nommée 2<sup>nd</sup> délégué titulaire**

**Monsieur Emmanuel HOUDEAU est nommé 3<sup>ème</sup> délégué titulaire**

**Monsieur Nicolas ZAUG est nommé 1<sup>er</sup> délégué suppléant**

**Monsieur Clément LE RICOUSSE est nommé 2<sup>nd</sup> délégué suppléant**

**Monsieur Christophe RICOUR est nommé 3<sup>ème</sup> délégué suppléant**

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité confirme la nomination des délégués en charge de représenté le SIERG à l'EPSM.**

Le secrétaire de séance,  
Clément LE RICOUSSE



Pour extrait conforme  
Exécutoire à compter du  
Le Président,  
Henri MOUGEL

Envoyé en préfecture le 05/05/2026  
Reçu en préfecture le 05/05/2026  
Publié le 05/05/2026  
ID : 035-253500417-20260424-D\_2026\_16-DE

